

# Gecoh huit façons de se retrouver ensemble



Livret d'accueil du personnel

# SOMMAIRE

|           |   |
|-----------|---|
| BIENVENUE | 1 |
|-----------|---|

|                          |    |
|--------------------------|----|
| NOS EHPAD                |    |
| • L'Écureuil             | 7  |
| • Les Jardins du Rivéral | 11 |
| • Montplaisir            | 15 |
| • Notre Dame du Dimanche | 19 |
| • Dr Raoul Boubal        | 23 |
| • Léon Ronzier-Joly      | 27 |
| • La Rouvière            | 31 |
| • Vincent Badie          | 35 |

|                            |    |
|----------------------------|----|
| NOS PROFESSIONS            |    |
| • Présentation des équipes | 41 |
| • Contrat                  | 43 |
| • Formation                | 44 |
| • Congés                   | 45 |
| • Santé                    | 46 |
| • Informations pratiques   | 48 |

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| NOS ENGAGEMENTS                    |    |
| • Règlement du travail             | 51 |
| • Visites médicales                | 52 |
| • Charte de la personne âgée       | 53 |
| • Charte de la personne accueillie | 55 |

|          |    |
|----------|----|
| CONTACTS | 59 |
|----------|----|



*Livret d'information gratuit à destination  
des agents salariés ou stagiaires des établissements membres du  
Groupement des Etablissements Médico-Sociaux du Cœur d'Hérault  
282 chemin Farrat, 34 700 Soubès*

*Directeur de publication : Daniel Bosc / Directrice de la communication : Muriel Martinez /  
Chargée de communication : Julie Sala*

*Imprimeur : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34 130 Mauguio*

*Conception réalisée par les étudiants Master 1 Information et Communication du parcours  
« Pratiques et stratégies du changement personnel et organisationnel »  
de l'Université Paul-Valéry de Montpellier :*

*Capucine Duruy, Abdelwahid Ouelalaï, Sarah Ouhdif, Julie Pinet*

*Tiré à 850 exemplaires / Avril 2016*



Le Groupement des Etablissements médico-sociaux du Cœur d'Hérault  
vous souhaite la bienvenue.

---

Madame, Monsieur,

Vous venez d'être recruté(e) et nous vous en félicitons.

Votre intégration au sein de notre Groupement est une étape importante tant sur le plan personnel que pour votre futur parcours professionnel.

Pour faciliter votre intégration nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous permettra de comprendre le fonctionnement du Groupement ainsi que le partage des responsabilités entre les professionnels.

Vous trouverez également dans ce document, que nous avons voulu simple et facile d'utilisation, des informations concrètes, ainsi que des conseils qui vous seront utiles tout au long de votre présence au sein du GECOH. N'hésitez pas à le consulter et à l'utiliser.

Nous vous souhaitons plein de réussite dans vos missions et bienvenue au Gecoh.

*Daniel Bosc, président du Gecoh*



# Un groupement Pour de grandes ambitions

Dès le début des années 2000, plusieurs Ehpad du Cœur de l'Hérault (La Rouvière & l'Anglade, l'Écureuil, Dr Raoul Boubal, le Micocoulier et Léon Ronzier-Joly) mettent en place une coopération informelle entre eux, afin d'assurer un service public de qualité pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes de ce territoire.

Cette collaboration s'étoffant et des effets positifs se dégageant, il a été décidé de favoriser une coopération étendue par la création d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale en 2012, le 2GCH.

Il s'agit d'officialiser et d'organiser la mutualisation et l'optimisation des compétences et des équipements, d'apporter des réponses de qualité aux besoins des personnes âgées du Cœur d'Hérault, ainsi que de bénéficier d'économies d'échelle pour faciliter le meilleur accès

social des personnes concernées.

Il s'agit également de faciliter la formation et le recrutement de professionnels, ainsi que de lutter contre la précarité des emplois non permanents.

Les membres fondateurs, rejoints depuis par les Ehpad, Montplaisir, Vincent Badie et Notre Dame du Dimanche, ont à cœur de préserver l'identité et l'autonomie de chaque établissement membre du 2GCH devenu le Gecoh en 2016, affirmant que la coopération et la mutualisation ne sont pas synonymes de fusion ou d'absorption, mais uniquement de progrès.



gecoh  
Groupement des établissements  
médico-sociaux du Cœur d'Hérault

# Le Gecoh

## Un gage de valeurs



### Notre groupement

Né de notre recherche de l'excellence, le Gecoh est fier de vous accueillir dans ses huit Ehpad publics (Établissements d'Hébergements pour Personnes Âgées Dépendantes).



### Nos valeurs

Convaincus que la confiance et l'écoute sont essentielles au bien-être de chacun, nous portons une attention toute particulière à la création d'un lien solide entre nos équipes, les résidents et leur famille.

La taille humaine de nos résidences permet un accueil personnalisé, dans un cadre de vie convivial et familial.

Le projet de vie étant au centre de nos préoccupations, nous mettons tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins de chaque personne, tout en respectant sa liberté et en nourrissant le lien qui la lie à ses proches.

Nos établissements attachent une importance toute particulière à la Laïcité



### Nos services et activités

En constante amélioration, la qualité de nos services publics se veut toujours en accord avec les attentes de nos résidents.

Les lieux de vie s'articulent autour de nombreuses activités et animations adaptées à l'épanouissement de chacun.

Soucieux du bien-être de nos hôtes, nos établissements disposent d'un coiffeur, d'une esthéticienne, d'un pédicure...

Des repas équilibrés et de qualité sont proposés au restaurant, afin d'allier plaisir et convivialité.

©Pictos Morjane Chaïbi



### Notre territoire



Carte ©Julie Pinet



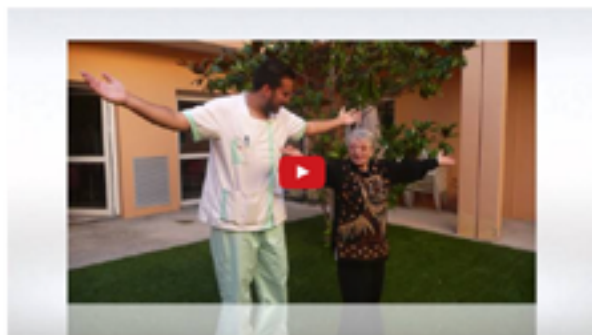
### Nos objectifs

- Mutualisation des moyens et des compétences.
- Construire une action gérontologique publique cohérente à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.
- Recruter, employer et gérer les salariés intervenant à temps partagé dans les établissements membres du Groupement.
- Mettre en place une politique globale de formation des agents à travers une « Action pour le Développement de l'Emploi et des Compétences » développée en collaboration avec la Maison de l'Emploi du Cœur d'Hérault.
- Coordonner une politique de soutien mutuel des établissements membres à tous les niveaux en collaboration avec l'ensemble de nos partenaires.





Notre site Internet



PRENONS SOIN DE VOTRE AVENIR...

Présentation détaillée de nos Ehpad, espace dédié aux professionnels du Gecoh, témoignages, actualités, annuaires...

Vous trouverez sur [www.gecoh.fr](http://www.gecoh.fr) une foule d'informations pratiques pour votre quotidien professionnel.



Le Gecoh publie toutes ses actualités sur sa page Facebook.

Chacun de nos Ehpad possède également une page Facebook et y publie ses nouvelles.

# Nos Ehpad



# L'Écureuil Lodève



*Guilhem Rambaud,  
directeur de l'Ehpad*



*M-Ch Bousquet,  
maire de Lodève*

Gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lodève, la maison de retraite l'Écureuil est une résidence collective destinée aux personnes âgées en perte d'autonomie ou dépendantes. Elle fournit des services comme les soins ou les repas.

Ouvert en 1974, cet Ehpad, récemment rénové, est entouré d'un grand parc fleuri ouvert sur une large et belle terrasse, un bassin, mais aussi une grande serre, procurant un cadre de vie agréable pour les résidents.



Lodève se situe dans l'arrière-pays héraultais à 45 km de sa préfecture Montpellier par l'est et à 50 km de Béziers par l'ouest.

Ce territoire du Massif central matérialise une fraction sud positionnée à la frontière de cette montagne.

La commune est située dans la vallée étroite de la Lergue (affluent du fleuve Hérault), au pied du Causse du Larzac.

Elle était une étape pour rallier, avant la montée du Pas de l'Escalette, la province du Rouergue.

Sous-préfecture de l'Hérault, Lodève a été le siège d'un tribunal d'instance dont les anciens locaux sont aujourd'hui occupés par une Maison de la Justice et du Droit.

Au dernier recensement, la commune compte 7 733 habitants en 2016.

Sources : [www.lodeve.com](http://www.lodeve.com), [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



25, avenue de la République  
34 700 Lodève

04 67 88 43 00  
[lecureuil@gecoh.fr](mailto:lecureuil@gecoh.fr)



# Un parc avec une grande serre

## En plein cœur de Lodève

**Hébergement permanent :** 70 lits

**Unité Alzheimer :** non

**Accueil de jour :** non

**Hébergement temporaire :** non

**PASA\* :** 14 places

**Services/prestations :**

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, animaux domestiques, repas pour les familles, blanchisserie sur place.

**Animations :**

animateur 7j/7j, activités partagées avec la crèche, l'école, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs :**

parc, terrasse aménagée, jardin, grande serre.



*\*PASA : Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) permet d'accueillir dans la journée les résidents de l'Ehpad ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives sensorielles et leurs liens sociaux.*



### Etablissement

Ouvert en 1974, l'Ehpad l'Ecureuil est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lodève.

L'établissement est entouré d'un grand parc fleuri qui s'ouvre sur une immense terrasse, un bassin plein de vie, mais aussi une grande serre, procurant un cadre de vie agréable pour les résidents.

Depuis 2012, des projets de rénovation réalisés grâce à l'appui financier et à la caution du Conseil Départemental de l'Hérault ont permis une extension composée de 40 nouvelles chambres, une cuisine

équipée, ainsi qu'une grande salle à manger.

Depuis 2011, l'Ehpad possède également un minibus afin de favoriser les sorties pour les personnes à mobilité réduite.

Enfin, le cheminement de la résidence vers la petite enfance facilite les rencontres avec les enfants accueillis à la crèche voisine.

### Quelques chiffres

- Date de création : 1974
- Nombre de salariés : 50
- Nombre de résidents : 70

# Les Jardins du Rivéral Gignac



©Julie Sala



*Magalie Bilhac,  
directrice de l'Ehpad*

©Ville Gignac



*Jean-François Soto,  
maire de Gignac*

Nous espérons que vous trouverez rapidement votre place dans notre Ehpad.

Nous avons fait le choix d'accompagner les résidents à bien vieillir dans un établissement conçu pour eux, pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes, dans le respect de leurs valeurs et de leur identité.

Bien vieillir, c'est continuer à profiter des bonnes et belles choses de la vie dans un environnement approprié : nous attendons de notre équipe qu'elle accompagne avec professionnalisme et respect les résidents dans tous les moments de leur vie.

Bien vieillir, c'est trouver du plaisir dans un moment partagé, dans un repas préparé avec soin, dans une promenade dans le jardin... C'est aussi rester ouvert sur le monde avec la possibilité de participer à des manifestations gignacoises au sein même de notre Ehpad.

Vous êtes garants du bien être des résidents.

Bien vieillir, c'est vivre dans un lieu accueillant : nous avons fait des *Jardins du Rivéral* un petit village avec ses rues, ses places, ses quartiers... comme un reflet de notre village. Vous en êtes, vous aussi, les acteurs.

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous accueillir et vous souhaitons bonne chance dans cette nouvelle vie professionnelle.



800, avenue du Mas Salat  
34 150 Gignac

04 67 57 66 22  
ehpad@ville-gignac.com



# Bien vieillir

## dans le respect de nos valeurs



©Julie Sala

**Hébergement permanent :** 48 lits  
**Unité Alzheimer :** 12 places  
**Accueil de jour :** 6 places  
**Hébergement temporaire :** 2 places

### Services/prestations :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, animaux domestiques, repas pour les familles, blanchisserie, art-thérapeute.

### Animations :

7j/7j par un professionnel, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs :**  
parc.

### Etablissement

L'Ehpad est géré par le Centre Communal d'Action Sociale présidé par Monsieur le Maire. L'établissement compte 68 résidents, dont 12 places réservées aux personnes désorientées, 2 aux accueils temporaires, ainsi que 6 pour l'accueil de jour.

La cuisine préparée sur place, son caractère familial et chaleureux et son ouverture sur l'extérieur font de cet Ehpad un lieu de vie agréable pour maintenir l'autonomie des résidents le plus longtemps possible.

### Quelques chiffres

- Date de création : 1986
- Nombre de salariés : 45
- Nombre de résidents : 68

### Gignac

Gignac est une ville riche de tradition et d'histoire. Les traditions locales sont très ancrées et se perpétuent de génération en génération.

Elle compte 5 886 habitants en 2016.

Aux détours de ses ruelles, on découvre sa surprenante richesse de façades, portes et fontaines et ses impressionnants monuments datant pour les plus anciens du XIII<sup>e</sup> siècle.

Source : [www.ville-gignac.fr](http://www.ville-gignac.fr), [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



©Julie Sala



ville Gignac



©Julie Sala

# Montplaisir Saint-Pargoire



*Carine Vaglianti,  
directrice de l'Ehpad*



*Agnès Constant,  
maire de Saint-Pargoire*

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous devenez salarié(e) de l'Ehpad, ou y effectuez un stage dans le cadre de votre formation. Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider dans votre prise de fonction et vous permettre de vous familiariser avec la Résidence Montplaisir.

La connaissance des informations qu'il contient et le respect de ces principales règles permettront qu'une collaboration fructueuse s'établisse entre tous, dès vos premiers pas dans l'établissement.

Vous intégrez une équipe de professionnels engagée dans une politique d'amélioration continue de la qualité de la prestation qui motive tous nos projets. Quel que soit le poste que vous occupez, vous êtes activement impliqué dans l'accompagnement du résident.

Gardez toujours à l'esprit que les résidents sont au centre de notre vie professionnelle, que votre travail concourt directement à la mission de l'établissement dans ses fonctions d'accueil et d'accompagnement de personnes âgées et votre comportement y contribue.

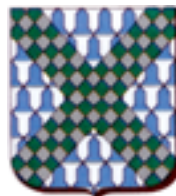
La confiance que les résidents et leurs proches mettent dans nos compétences et la satisfaction qu'ils nous témoignent ne peuvent que soutenir notre motivation et l'intérêt que nous portons à notre métier.

Bienvenue dans notre équipe.



Le Village  
34 230 Saint-Pargoire

04 67 98 76 22  
montplaisir@gecoh.fr



# Confort et modernité dans la pinède



**Hébergement permanent** : 44 lits  
**Unité Alzheimer** : non  
**Accueil de jour** : non  
**Hébergement temporaire** : selon disponibilité

**Services/prestations** :  
coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie, psychomotricité, taï-chi.

**Animations** :  
7j/7j par un professionnel, activités intergénérationnelles, repas à thèmes, sorties, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs** :  
pinède, terrasse, jardin potager.



## Etablissement

En 2015, Montplaisir a fêté ses 30 ans.

Il vient tout juste de terminer une grande phase de travaux et de renouvellement du mobilier.

La Résidence dispose de lieux de vie, salons, véranda, salle d'activités pour favoriser les rencontres et les activités quotidiennes, d'une salle à manger spacieuse et lumineuse.

Un espace réservé permet aux résidents de recevoir leur famille en toute intimité à l'occasion d'un repas (sur réservation).

Les espaces communs de l'Établissement sont climatisés.



## Quelques chiffres

- Date de création : 1984
- Nombre de salariés : 40
- Nombre de résidents : 44



## Saint-Pargoire

Les 2 222 Saint-Pargoriens (en 2016) sont géographiquement au centre du département de l'Hérault.

La ville est considérée comme étant la plus au sud du canton de Gignac et s'étend sur 2 400 hectares, dont 1 000 sont consacrés à la culture de la vigne.

De ses garrigues arides à ses plantes indigènes, Saint-Pargoire est une ville végétalement riche et typique du Sud de la France.

Source : [www.wikipedia.fr](http://www.wikipedia.fr), [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



# Notre Dame du Dimanche Saint-Bauzille-de-la-Sylve



*Esther Serrano  
directrice de l'Ehpad*



*Grégory Bro,  
maire de  
Saint-Bauzille-de-la-Sylve*

Depuis plus de vingt ans, l'ensemble des agents de l'Ehpad Notre Dame du Dimanche œuvre pour le bien être de ses résidents.

Aujourd'hui, vous rejoignez une équipe pluridisciplinaire, dynamique et soudée, au sein d'un établissement à « taille humaine ».

Vous pourrez y apprécier notre engagement en faveur des agents qui bénéficient tous du COS 34, mais également notre organisation structurée et l'accompagnement spécifique que nous vous proposons pour votre prise de poste.

Bienvenue à Notre Dame du Dimanche !



Domaine de l'Apparition  
34230 Saint-Bauzille-de-la-Sylve

04 67 57 51 36  
notredamedudimanche@gecoh.fr



# Le charme des bâtiments diocésains



©Julie Sala

**Hébergement permanent** : 27 lits  
**Unité Alzheimer** : non  
**Accueil de jour** : non  
**Hébergement temporaire** : 1

**Services/prestations** :  
coiffeur, pédicure, personnalisation  
du mobilier, repas pour les familles,  
blanchisserie, art-thérapeute.

**Animations** :  
7j/7j, activités intergénération-  
nelles, ateliers avec le foyer rural,  
chorale, réseau animation Gecoh  
et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs** :  
parc arboré, terrasse, barbecue.

## Etablissement

Située dans un domaine marial en bordure du charmant village de Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Notre Dame du Dimanche est une charmante maison de retraite qui compte 28 résidents, ce qui en fait le plus petit établissement du Gecoh.

Son emplacement et son architecture alliant le charme de l'ancien à une touche subtile de modernité, lui donnent un aspect chaleureux et agréable.

De cet Ehpad, on découvre des vignes à perte de vue et les pins majestueux du parc du domaine de l'Apparition, où, en 1873, la Vierge Marie serait apparue deux fois à un vigneron.

## Saint-Bauzille-de-la-Sylve

Saint-Bauzille-de-la-Sylve est un petit village de 850 habitants (en 2016), appelés les Saint-Bauzillois.

A 33 km à l'ouest de Montpellier et à égale distance de la mer et de la montagne, ce village coquet et tranquille, situé dans le canton de Gignac, non loin des rives de l'Hérault, se prélassait au pied des garrigues dominées à l'est par la masse imposante des ruines du château d'Aumelas.

Source : [www.wikipedia.fr](http://www.wikipedia.fr), [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



©Julie Sala

## Quelques chiffres

- Date de création : 1995
- Nombre de salariés : 24
- Nombre de résidents : 28



©Julie Sala



©Julie Sala



# Dr Raoul Boubal Le Pouget



*Claude Maurand,  
directrice de l'Ehpad*



*Louis Villaret,  
maire de Le Pouget*

Toute l'équipe du Foyer Résidence Docteur Raoul Boubal vous souhaite la bienvenue.

Notre établissement a pour vocation d'œuvrer pour le bien être de ses résidents et le respect de l'individualité.

Nous espérons que vous apprécierez la taille humaine de notre Ehpad qui a ouvert ses portes en 1991.

Nous vous proposons un accompagnement adapté pour faciliter la prise de vos fonctions et vous offrons la possibilité de bénéficier du large éventail de prestations du Comité d'Œuvres Sociales auquel nous adhérons.



13, rue des Amandiers  
34 230 Le Pouget  
04 67 88 76 88  
[direction.raoulboubal@gecoh.fr](mailto:direction.raoulboubal@gecoh.fr)



# Dans un jardin

## Aux mille senteurs



**Hébergement permanent** : 30 lits  
**Unité Alzheimer** : non  
**Accueil de jour** : 2 places  
**Hébergement temporaire** : selon disponibilité

**Services/prestations** :  
coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie, art-thérapeute.

**Animations** :  
animateur 7j/7j, sorties, séjour seniors, art-thérapie, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs** :  
parc, jardin, terrasse, barbecue.

### Etablissement

La résidence *Dr Raoul Boubal* est implantée depuis 1991 sur Le Pouget, un village situé dans la Vallée de l'Hérault.

Le bâtiment, construit sur deux niveaux, dispose de 18 chambres individuelles et de 6 chambres doubles, spacieuses et confortables, d'espaces communs, dont un salon équipé d'une magnifique cheminée et d'un jardin agrémenté d'une terrasse.

Cet Ehpad public accompagne ses résidents dans leur vie quotidienne en s'employant à maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible pour chacun d'eux.

Afin de parfaire la qualité de ses services, il propose une restauration cuisinée sur place, une équipe de soins qualifiée et la présence, tous les après-midi, d'une animatrice.



### Quelques chiffres

- Date de création : 1989
- Nombre de salariés : 28
- Nombre de résidents : 30

### Le Pouget

Le Pouget est un joli village en circulaire, comptant une population de 1 926 habitants en 2016. Il se démarque par son environnement propice à la viticulture et le fleuve de l'Hérault qui le longe.

Source : [www.wikipedia.fr](http://www.wikipedia.fr), [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



# Léon Ronzier Joly Clermont-l'Hérault



©Julie Sala

©DR



*Alexandre Pothier,  
directeur de l'Ehpad*

©Ville Clermont-l'Hérault



*Salvador Ruiz, maire  
de Clermont-l'Hérault*

Située à l'entrée de Clermont-l'Hérault, la maison de retraite Léon Ronzier-Joly cultive la convivialité et des prestations de qualité dans un cadre moderne et chaleureux.

Le personnel veille au bien être de chacun des résidents en personnalisant au mieux les réponses à ses besoins et ses envies, toujours avec professionnalisme et humanisme.

Les repas sont réalisés sur place par une équipe de cuisiniers et de nombreux services et animations sont proposés pour le bonheur de tous.

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre belle résidence !



Rue Françoise Giroud  
34 800 Clermont-l'Hérault

04 67 96 25 55  
leonronzierjoly@gecoh.fr



# Chaleur et modernité au cœur de l'Hérault



**Hébergement permanent :** 73 lits  
**Unité Alzheimer :** 12 places  
**Accueil de jour :** non  
**Hébergement temporaire :** selon disponibilité

**Services/prestations :**  
coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie, taï-chi, ergothérapeute, socio-esthétique, zoothérapie.

**Animations :**  
Sorties, séjour sénior, piscine, chorale, réseau animation Gecoh et Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs :**  
patios, jardin potager, terrasses.

## **Etablissement**

La Résidence Léon Ronzier Joly accueille les personnes âgées de 60 ans et plus et par dérogation les personnes handicapées de moins de 60 ans.

Sa capacité d'accueil est de 85 résidents.

L'établissement est conventionné par l'aide sociale, l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) et l'aide personnalisée au logement (APL).

L'Ehpad Léon Ronzier Joly est un lieu de vie qui s'est donné pour mission d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre le mieux possible à leurs besoins, dans un cadre moderne et chaleureux.

## **Quelques chiffres**

- Date de création : 2009
- Nombre de salariés : 75
- Nombre de résidents: 85



L'Ehpad s'emploie, dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre, à maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible de chacun de ses résidents. Dans cet esprit, le personnel aide chacun à accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne, plutôt que de « faire à leur place ».

La résidence Léon Ronzier Joly s'est donné pour objectif de permettre aux résidents d'apprécier leur nouveau lieu de vie, son organisation, ses services et ses animations.

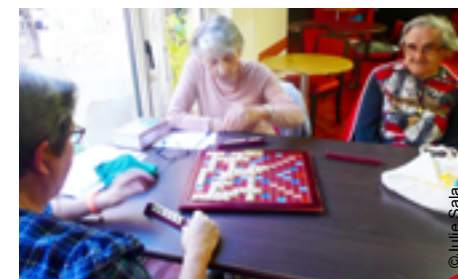


## **Clermont-l'Hérault**

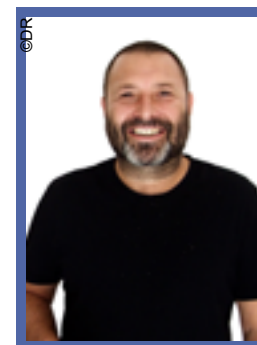
Clermont l'Hérault n'accepte pas le chacun pour soi et l'indifférence pour tous. La santé, la solidarité, le lien social, sont seuls à même de bâtir une cité où le mieux vivre et la citoyenneté ne se conçoivent pas sans le respect de l'autre et de sa dignité.

La solidarité, indissociable de la santé, est une des missions prioritaires de la commune. C'est le Centre communal d'action sociale (CCAS) qui met en œuvre la politique sociale de la ville, en partenariat avec les structures et les associations impliquées.

Source : [www.ville-clermont-herault.fr](http://www.ville-clermont-herault.fr)



# La Rouvière Soubès



*Didier Lucas,  
directeur de l'Ehpad*



*José Pozo,  
maire de Soubès*

C'est avec un grand plaisir que nous vous comptons aujourd'hui au nombre des agents de l'Ehpad La Rouvière.

Travailler dans cet établissement, ce n'est pas seulement gagner sa vie...

C'est participer à une mission de service public auprès de personnes âgées en perte d'autonomie, en grande souffrance.

C'est être au service du territoire et de ses habitants.

C'est adhérer à des valeurs d'humanisme et de respect.

Ce document que vous êtes en train de parcourir vient compléter le contrat de travail et vous instruit sur ce que nous attendons de vous en termes de comportement professionnel, de respect des règles spécifiques à notre maison.

Nous souhaitons de tout cœur que votre intégration dans notre établissement se déroule pour le mieux, et que vous puissiez vous réaliser dans ce travail.



282, chemin Farrat  
34 700 Soubès

04 67 44 33 03  
larouviere@gecoh.fr



# Un établissement qui s'adapte aux résidents

**Hébergement permanent** : 57 lits  
**Unité Alzheimer** : 12 places  
**Accueil de jour** : non  
**Hébergement temporaire** : non

**Services/prestations** :  
coiffeur, pédicure, personnalisation  
du mobilier, repas pour les invités,  
blanchisserie.

**Animations** :  
animateur à temps plein, véhicule  
de transport collectif PMR,  
sorties hebdomadaires (piscine,  
centre commercial...), activités  
intergénérationnelles, réseau  
animation Gecoh et Activités  
Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs** :  
jardin aménagé, jardin potager,  
terrasse, terrain de pétanque,  
barbecue.



## Etablissement

L'Ehpad La Rouvière a contribué à la création et fait partie du Gecoh depuis la première heure.

Construit en 1989 et rénové en 2005, l'Ehpad s'est doté d'une extension en 2016 et dispose aujourd'hui de 69 chambres individuelles réparties en 6 unités d'hébergement, dont un secteur protégé « Alzheimer » de 12 places.



Située sur les hauteurs du village, la Rouvière bénéficie d'une vue magnifique sur les vallées environnantes.

Les parties communes, salon et salle à manger, s'ouvrent sur un vaste jardin aménagé et sécurisé.

Un salon de coiffure, une salle de détente et relaxation et une salle d'animation et de cuisine viennent compléter les équipements.

La cuisine est réalisée sur place : nous apportons un soin particulier à la restauration, tant en terme de qualité et d'adaptation des repas, que de plaisirs gustatifs.

Nos équipes de soins et d'hôtellerie travaillent au confort des résidents : nous proposons un accompagnement basé sur une individualisation du

projet de vie et le respect absolu des désirs et choix de chacun, en privilégiant une approche relationnelle et non-médicamenteuse.

## Quelques chiffres

- Date de création : 1989
- Nombre de salariés : 80
- Nombre de résidents: 69

## Soubès

Soubès fait partie de la communauté des communes Lodevois et Larzac. Au dernier recensement, la commune compte 910 habitants en 2016.

Source : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



# Vincent Badie Paulhan



*Muriel Martinez,  
directrice de l'Ehpad*



*Claude Valéro,  
maire de Paulhan*

Toute l'équipe de l'EHPAD Vincent Badie vous souhaite la bienvenue.

Notre établissement a pour grande vocation d'œuvrer pour le bien être de ses résidents.

Nous espérons que vous apprécierez la taille humaine de notre Ehpad qui a ouvert ses portes en 1989.

Nous vous proposons un accompagnement adapté pour la prise de vos fonctions et vous offrons à la fois une organisation structurée et le large éventail de prestations du Comité des Œuvres Sociales auquel nous adhérons.



8, avenue de Campagnan  
34 230 Paulhan

04 67 25 28 80  
vincentbadie@gecoh.fr



PAULHAN

# Un cocon

## En cœur de village

**Hébergement permanent** : 29 lits

**Unité Alzheimer** : non

**Accueil de jour** : non

**Hébergement temporaire** : selon disponibilité

**Services/prestations** :

coiffeur, pédicure, personnalisation du mobilier, repas pour les familles, blanchisserie.

**Animations** :

7j/7j par un professionnel, activités intergénérationnelles avec l'école de Paulhan, centre de loisirs et assistantes maternelles, réseau animation Gecoh, Activités Physiques Adaptées.

**Aménagements extérieurs** :

parc, jardin potager, terrasse.



### Etablissement

L'établissement Vincent Badie existe depuis 1989.

Entre mer et montagne, à mi-chemin de Béziers et de Montpellier, entouré de collines et des plaines des bords de l'Hérault, l'Ehpad Vincent Badie est situé à Paulhan, un village de 3 846 habitants.

Vincent Badie, homme politique et maire de la commune de Paulhan dans les années 1940, donnera son nom à l'Ehpad public de la Ville.



### Quelques chiffres

- Date de création : 1989
- Nombre de salariés : 29
- Nombre de résidents : 29



L'établissement a pour vocation d'œuvrer pour le bien être de ses résidents.

Il détient une capacité d'accueil de 29 résidents et autant de professionnels veillent à leur confort

Cette petite structure résume parfaitement l'esprit convivial de la commune de Paulhan.



### Activités

Les activités proposées sont régulières et variées, d'ordre manuel, physique, ludique ou intellectuel, (gym douce, jeux de société, atelier mémoire, cuisine, spectacles, peinture, lecture, chants, fêtes, etc...). L'animation est assurée par l'animatrice (temps partiel) et l'ensemble du personnel, afin d'encourager et entretenir le lien social.





# Nos professions

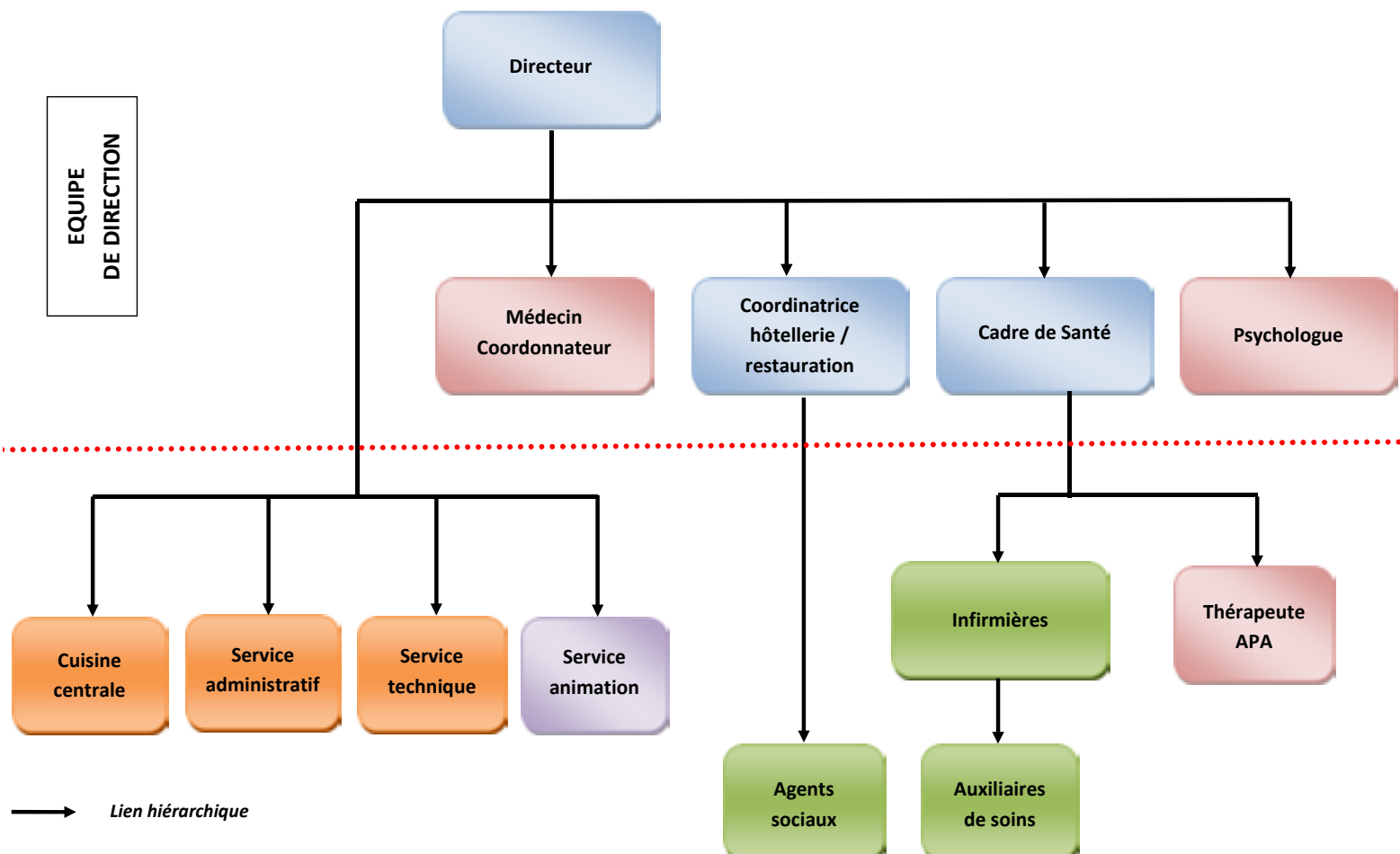
# Présentation des équipes

En fonction du poste que vous occupez au sein d'un de nos Ehpad, vous faites partie de l'équipe des **agents salariés de l'Ehpad** :

- Directeur
- Médecin coordonnateur
- Infirmière coordonnatrice
- Infirmières
- Agents administratifs (RH / comptable / accueil)
- Auxiliaires de soins (aides-soignantes et aides médico-psychologiques)
- Agents sociaux
- Agents de maintenance et d'entretien (polymainteniciens)
- Veilleur de nuit (agents sociaux + auxiliaires de soins)
- Psychologue
- Paramédicaux (ergothérapeute / psychomotricien / thérapeute Activités Physiques Adaptées...)
- Cuisiniers
- Animatrice

**Ou bien des professionnels libéraux :**

- Médecins spécialistes
- Médecin de ville
- Kinésithérapeutes
- Orthophonistes...



Organigramme hiérarchique de l'Ehpad La Rouvière.

Exemple représentatif des organisations des établissements membres du Gecoh, sous réserve de quelques nuances.

# Du contrat

 Les Ehpad du Gecoh étant des établissements publics territoriaux, le statut de la fonction publique territoriale s'applique aux professionnels, qu'ils soient permanents (titulaires), ou non (non titulaires). Ainsi, dans la majorité des cas, le contrat de travail prendra la forme d'un arrêté de nomination qui fait référence au statut (loi du 13 juillet 1983 portant sur le statut général du fonctionnaire – loi du 26 janvier 1984 portant sur le statut particulier des fonctionnaires). Les litiges relèvent du Tribunal Administratif. Seul les salariés accueillis dans le cadre des contrats aidés se verront proposer des contrats de droit privé.

## Contrats de droit public

- **Titulaire** : Chaque agent titularisé doit effectuer une année de stagiairisation durant laquelle il devra prouver qu'il bénéficie des aptitudes nécessaires au poste. Pour certains métiers, l'obtention d'un concours de la FPT est une condition sine qua none
- **Non titulaire** : C'est un contrat de droit public. Cela signifie qu'il est régi par le code des collectivités territoriales, et non le droit du travail

## Contrats de droit privé

Ces contrats dépendent du Code du Travail. Ils bénéficient d'un financement de l'Etat.

- **CAE** (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) : gérés en collaboration avec le Pôle emploi ou la Région.
- **Contrat Avenir** : gérés en collaboration avec la Mission Locale Jeune.
- **Temps partiel et temps non complet** :

Le temps de travail légal dans nos Ehpad est de 35h. Il pourra vous être proposé un contrat avec une quotité de travail inférieure (exemple : 20h / semaine), on parle alors de temps non complet (initiative de l'employeur). Vous pourrez solliciter une réduction de votre temps de travail (exemple : 80%), on parle alors de temps partiel (initiative du salarié).

## Le jargon de la carrière

- **Filière** : il existe 7 filières ou familles statutaires) : administrative, technique, médico-sociale, animation, sécurité, culturelle, sportive. A l'intérieur d'une même filière, les cadres d'emplois sont répartis par niveaux hiérarchiques (A, B, C). L'établissement emploie principalement ses agents sur les 4 premières filières.

# ... à la formation

• **Cadre d'emplois et statut particulier** : le cadre d'emplois regroupe les agents ayant vocation à occuper un même groupe d'emplois apparentés.

• **Catégorie** : elles sont 3 et représentent les niveaux hiérarchiques (catégorie C = agents d'exécution, catégorie B = fonctions d'application, encadrement de service, catégorie A = fonctions de conception et de direction)

• **Grade** : à l'intérieur d'un même cadre d'emplois, on trouve des grades qui peuvent prendre des noms différents (2ème classe, 1ère classe, principal, qualifié, en chef, exceptionnel, hors classe)

• **Echelon** : à chaque grade est attribuée une échelle indiciaire c'est-à-dire une grille de calcul qui va permettre de déterminer le salaire. Dans la fonction publique, le salaire évolue généralement avec l'ancienneté.

## Formation

En travaillant au sein de notre groupement, vous pourrez bénéficier des formations du Centre National

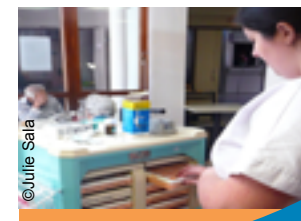
de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Vous pourrez retrouver les différentes formations sur [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr). Le groupement organise également un plan de formation mutualisé inter -établissements en fonction des métiers et des besoins communs.

La formation constitue un droit des agents publics, et un outil au service des employeurs. Il en existe plusieurs :

• **Les formations obligatoires** : intégration et professionnalisation (décret n° 2008-512 du 29 mai 2008).

• **Les formations facultatives** : perfectionnement, préparation aux concours et examens professionnels, loi du 12 juillet 1984 et décret n° 2007-1845 du 26 décembre 2007.

• **Le Droit Individuel à la formation** : formations (de perfectionnement et de préparation aux concours et examens professionnels) inscrites au plan de formation de la collectivité. Loi 84-594 du 12.07.1984 - art 2-1 II



©Julie Sala

©Julie Sala

©Julie Sala

# Congés

**«Tout salarié a droit chaque année à un congé payé à la charge de l'employeur. Il doit avoir travaillé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum d'un mois de travail effectif ».**  
Art L3141-1et -3 du code du travail.



## Congés annuels fonctionnaires, stagiaires, non titulaires :

« *Tout fonctionnaire territorial en activité a droit, pour une année de services accomplis, à un congé d'une durée égale à 5 fois ses obligations hebdomadaires de service. Cette durée est appréciée en nombre de jours effectivement ouvrés* ».

Ce principe est étendu aux agents non titulaires et aux agents stagiaires.



## Congés payés des agents de droit privé :

Le salarié, qui au cours de l'année de référence justifie avoir été occupé chez le même employeur, a droit à un congé payé dont la durée est déterminée à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail, sans que la durée totale de congé exigible puisse excéder 30 jours ouvrables. (cf sur site espace personnel : étude du CIG CUI CAE ou Emplois d'avenir)



## Autorisations d'absences

Des congés supplémentaires et exceptionnels peuvent être accordés au personnel, sur justification pour des événements d'ordre familial tels :

- mariage de l'employé,
- mariage d'un enfant,
- mariage d'un frère, d'une soeur,
- décès du conjoint, ou pacsés, ou père ou mère du salarié
- décès de l'enfant du salarié,
- décès d'un parent (père, mère, beaux-parents) et autres ascendants,
- naissance ou adoption d'un enfant,
- pour enfant malade (sur présentation d'un certificat médical).

S'agissant d'Ehpad publics territoriaux, le principe de continuité du service s'oppose aux professionnels. Toute demande d'autorisation d'absence doit être faite par écrit auprès de l'Ehpad employeur, qui peut la refuser en vertu de ce principe.

# Santé

## Prévention des risques

### Qualité de vie et travail de nuit

**La qualité de vie des résidents passe par la qualité de vie au travail des professionnels.**



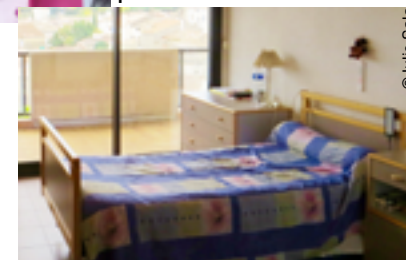
Soucieux de la qualité de vie au travail des professionnels, les Ehpad du Gecoh ont mis en place le document

unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels, une enquête de satisfaction de la qualité de vie au travail. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée au travail de nuit.



Ne prévoyez rien de fatigant la veille de votre service de nuit ; et, si possible, accordez-vous une courte sieste avant de venir travailler.

Essayez de manger de manière régulière. En cas de fringale, tournez-vous plutôt vers des fruits, pour l'énergie, ou bien vers des produits laitiers, pour leurs protéines.



# Santé

## Les bonnes postures

**Un bon professionnel est un professionnel qui prend soin de lui.**

**Quels sont les bons gestes ?**

Avant toutes choses, l'aidant doit travailler avec des chaussures solides ayant des semelles larges et antidérapantes.

N'oubliez pas de travailler à la bonne hauteur en ajustant la hauteur du lit et en vous positionnant, lorsque la personne est assise, à la même hauteur qu'elle.

Pendant le transfert, approchez-vous le plus près possible de la personne (la charge sera ainsi moins forte).

Mettez votre dos en position verticale et plate et contractez vos abdominaux.

Puis servez-vous de vos jambes (et non de votre dos).

Faites attention à ce que vos pieds soient bien à plat sur le sol, afin de vous assurer un bon équilibre.



N'hésitez pas à demander de l'aide à vos collègues (en fonction de la corpulence de la personne par exemple). Pensez aussi à vous servir des aides techniques mises à votre disposition.

**Les transferts doivent être prescrits** par un cadre de santé (IDEC, ergo) en fonction des besoins et spécificités de chaque résident. Les nouveaux salariés et stagiaires doivent se référer aux plans de soins.

# Informations pratiques

**A votre embauche, vous devez fournir à votre Ehpad plusieurs copies de documents : carte nationale d'identité, attestation Sécu ou carte vitale, RIB, livret famille, déclaration sur l'honneur de non cumul du supplément familial de traitement et diplômes.**

## Les repas

Vous avez la possibilité de prendre ou d'amener vos repas au sein de l'établissement dans lequel vous travaillez :

- Saint-Pargoire : 2.50 €
- Soubès : 2.65 €
- Gignac : 3 €
- Clermont-l'Hlt : repas invité 6 €
- Lodève : 3 €.

Pour les établissements ne disposant pas de plateaux repas (Le Pouget, Paulhan, St-Bauzille-de-la-Sylve), il vous est possible d'amener votre propre repas.

## Accident du travail / arrêt maladie

**- Agents fonctionnaires/stagiaires :** transmettre les volets 2 et 3 à votre employeur (conserver le volet 1) dans les 48h.

**- Agents non titulaires/de droit privé :** envoyez votre arrêt de travail dans les 48h à la CPAM et le dernier feuillet à votre Ehpad.



## Les réunions

Elles sont quotidiennes entre les soignants et le personnel hôtelier qui se doivent d'échanger sur les résidents ; et hebdomadaires pour la direction. Il peut également y avoir des réunions générales de fonctionnement, en cas de besoin.

## Le psychologue

Un psychologue intervient dans chacun des Ehpad. Il reste à votre écoute et organise des groupes de parole concernant le rapport qui anime votre relation avec votre lieu de travail, afin que celui-ci ne soit pas une source de stress ou de déprime.



©Julie Sala

# Nos engagements

# Règlement du travail

## Exécution du travail

Les salariés doivent se conformer aux directives données par leurs supérieurs hiérarchiques.

## Retards et absences

Ils doivent être signalés et justifiés auprès de la direction.

## Discipline

Tout comportement considéré comme fautif par l'employeur pourra faire l'objet d'une sanction

## Le temps de travail

35h/semaine en moyenne/ an  
Le temps de travail des agents de service, veilleuses de nuit et personnel soignant est aménagé selon des cycles de travail produits.

## Outils de travail

L'utilisation des outils de travail mis à disposition des agents est strictement réservée à l'usage professionnel, nécessaire à l'exercice des fonctions (machines, ordinateurs...).



## Jours fériés

Le principe de continuité du service public nécessite le travail de certains professionnels les jours fériés.

## Tenue vestimentaire

L'usage réservé à la tenue de travail doit être strictement professionnel. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité de soins, nous vous demandons :

- d'attacher vos cheveux,
- d'avoir des ongles courts, propres, sans vernis,
- de ne pas porter de bijoux sur les mains et poignets (pas de bagues, bracelets, montres).

## Loi anti-tabac

Il est interdit de fumer à l'intérieur des établissements.

# Visites médicales

L'ensemble du personnel est tenu de se soumettre aux différentes visites prévues par la loi.

## La visite médicale d'embauche

Elle permet l'évaluation de la santé avant la prise de poste ou dans le mois qui suit l'embauche.

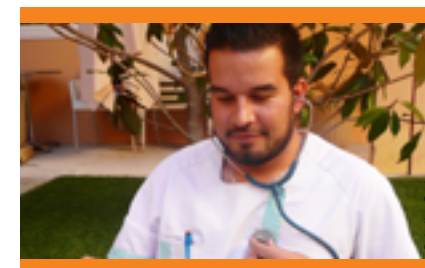
## La visite médicale annuelle :

Ces examens doivent avoir lieu au moins tous les 2 ans et permettent de suivre l'évolution de la santé du salarié, en tenant compte des risques professionnels.

Ces examens et visites étant obligatoires, tout refus persistant de se soumettre constitue une faute grave de la part du salarié. Il en est de même pour les vaccinations réglementaires. Les salariés doivent présenter leur carnet de vaccinations au médecin du travail.

## La visite médicale de pré-reprise

Elle est demandée par le salarié quand survient un problème de santé qui peut conduire à une modification de l'aptitude au poste et permet de préparer la reprise.



## La visite médicale de reprise :

Après une absence pour maladie de plus de 21 jours; pour accident du travail de plus de 8 jours ou pour congé de maternité, le salarié doit bénéficier obligatoirement lors de la reprise du travail d'une visite médicale dans un délai de 8 jours.

## Le médecin du travail

Il aide à l'évaluation des risques professionnels et des conditions de travail. Son rôle permet :

- De préserver la santé des salariés dans le cadre de leur exercice professionnel.
- De les conseiller en matière de santé.
- De proposer à la direction des solutions d'amélioration des conditions de travail.



medecinepreventive@cdg34  
04 67 04 31 36

# La charte

## De la personne âgée

### Liberté

- d'exercer ses choix
- de choisir un lieu de vie
- de communiquer
- de se déplacer
- de participer à la vie en société
- de gérer son argent
- d'entretenir des relations familiales, amicales...
- de participer à des activités associatives politiques, philosophiques ou religieuses
- d'accéder aux soins



### Respect

de la fin de vie

Découvrez l'intégralité de la Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance sur [www.gecoh.fr](http://www.gecoh.fr)

# Leurs droits

## Et nos devoirs

Parce qu'une personne âgée en perte d'autonomie reste un citoyen à part entière

**Le résident est une personne qui a droit au respect de ses libertés fondamentales...**

Nous devons donc :

- respecter sa vie privée
- garantir sa liberté d'opinion, de culte, de circulation (sauf contre-indication médicale)
- assurer son droit à l'information, aux visites, à un accompagnement individualisé
- lui proposer de participer au projet d'accueil

**Soyons garants d'un respect réciproque entre...**

- les salariés
- les résidents
- les intervenants extérieurs



**Honorons nos devoirs...**

La vie collective et le respect des droits et des libertés respectifs impliquent des attitudes qui rendent la vie plus agréable : respect des équipements et des personnes, délicatesse, politesse, courtoisie, convivialité, voire solidarité.

Tout membre du personnel, qu'il soit salarié ou stagiaire, est tenu à la **discretion** et au **secret professionnel**, de la protection de la vie privée des résidents à celle du secret médical.

Pour tout renseignement complémentaire relatif à vos droits et devoirs, merci de vous référer au règlement de travail ou au service RH de l'Ehpad dans lequel vous intervenez.

# La charte

## Des droits et libertés de la personne accueillie

### Article 1 - Principe de non discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

### Article 2 - Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.



### Article 3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de service a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi et la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

### Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation:

1. La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge.
2. Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
3. Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas d'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique. La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

### Article 5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

## Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

## Article 7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.



Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

## Article 8 - Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

## Article 9 - Principe de prévention et de soutien.

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

## Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie.

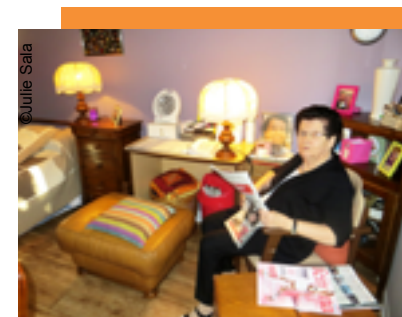
L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

## Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

## Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.





**282-Chemin Farrat**  
**34700 SOUBES**  
**04 67 44 33 03**  
**secretariat@gecoh.fr**

## Ehpad L'Ecreuil

25, avenue de la République  
34 700 Lodève  
04 67 88 43 00  
lecoreuil@gecoh.fr

800, avenue du Mas Salat  
34 150 Gignac  
04 67 57 66 22  
ehpad@ville-gignac.com

Le Village  
34 230 Saint-Pargoire  
04 67 98 76 22  
montplaisir@gecoh.fr

Domaine de l'Apparition  
34230 Saint-Bauzille-de-la-Sylve  
04 67 57 51 36  
notredamedudimanche@gecoh.fr

13, rue des Amandiers  
34 230 Le Pouget  
04 67 88 76 88  
direction.raoulboubal@gecoh.fr

Rue Françoise Giroud  
34 800 Clermont-l'Hérault  
04 67 96 25 55  
leonronzierjoly@gecoh.fr

282, chemin Farrat  
34 700 Soubès  
04 67 44 33 03  
larouviere@gecoh.fr

8, avenue de Campagnan  
34 230 Paulhan  
04 67 25 28 80  
vincentbadie@gecoh.fr

# Notes

[illegible]

# gecoh

Groupement des établissements  
médico-sociaux du Cœur d'Hérault

